



Schopperten

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 FEVRIER 2014.

Sous la présidence du Maire Ruffenach Jean-Louis,

Etaient présents : MME/MM.

Reeb Sylvie, 1^{ère} adjointe,

Schmidt Philippe, 2^{ème} adjoint,

Barth Michel, Carel Emmanuel, Grossmann Jean-Michel, Jost Alfred, Juncker Philippe,
Lang Freddy, Schmitt Didier, conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Compte administratif communal et périscolaire 2013,
- 2/ Prévisions budgétaires,
- 3/ Fiscalité directe locale,
- 4/ Rythmes scolaires,
- 5/ Location maison communale,
- 6/ Convention de rétrocession lotissement « les jardins de la Sarre »,
- 7/ Divers .

1/ Compte administratif communal et périscolaire.

Le Conseil municipal passe en revue les articles des sections investissement et fonctionnement du compte administratif 2013 de la Commune ainsi que ceux de la section fonctionnement de la Structure périscolaire.

Le Maire s'étant retiré, les conseillers municipaux sous la présidence de Mme Reeb Sylvie, 1^{ère} adjointe et doyenne de l'assemblée, approuvent à l'unanimité de voix les comptes administratifs de l'année 2013, dressés par le Maire et qui présentent les résultats de clôture suivants :

C.A.2013 COMMUNE DE SCHOPPERTEN :

Déficit d'investissement	-	42.306,13 euros
Excédent de fonctionnement	+	181.746,11 euros
Résultat global de clôture :	+	139.439,98 euros

C.A. 2013 STRUCTURE PERISCOLAIRE :

Déficit de fonctionnement	-	679,51 euros
---------------------------	---	--------------

Le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion de l'année 2013 dressés par la Trésorerie de Sarre-Union n'appellent ni réserve ni observations et donne décharge à Mr Mathis François Receveur municipal, vu la concordance financière avec les comptes de la Commune.

2/ Prévisions budgétaires.

Reporté.

3/Fiscalité directe locale.

Reporté.

4/ Rythmes scolaires.

Ajourné.

5/ Location maison communale.

Le Conseil municipal étudie les différentes demandes de location de la Maison communal située au 30 Rue Principale.

Vu les divergences d'opinion, les conseillers décident de reporter ce point à la prochaine réunion du Conseil.

6/ Convention de rétrocession lotissement « les jardins de la Sarre ».

Entre la Commune de Schopperten, représentée par son Maire en exercice, Mr Ruffenach Jean-Louis

Et la société DN Innovation dont le siège social est à 57635 Hérange au 35 Rue Principale, représentée par son gérant Mr Karcher Nicolas :

La société DN Innovation ayant réaliser un lotissement à usage d'habitation dénommée « les jardins de la Sarre » sur des parcelles communales cadastrées section 7 n° 99 à 101 & Section C n° 321 d'une superficie de 20663 m² dont elle s'était portée acquéreur.

Une demande d'autorisation de lotir avait été déposée prévoyant la réalisation en une tranche de 22 lots maximum et des équipements communs nécessaires à leurs dessertes.

Article 1^{er}

La société DN Innovation s'engage

1/ à réaliser :

- Les voies de desserte,
- Les réseaux secs et leur équipements,

L'ensemble des travaux ont été réalisé dans les règles de l'art et conformément au programme des travaux annexé à l'autorisation de lotir,

2/ à rétrocéder gratuitement à la Commune de Schopperten

Les voies et équipement communs du lotissement, ainsi que le génie civil des réseaux de télécommunications et d'éclairage public ainsi que leurs équipements une fois lesdits ouvrages achevés ;

Article 2

La Commune accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer dans le Domaine Public de la Commune, la totalité des voies et équipements communs du lotissement, ainsi que le génie civil des réseaux de télécommunication et d'éclairage public, une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par elle et les services concess

7/ Divers.

.../...

Pour compte-rendu certifié conforme et exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Saverne.

Schopperten, le 4 mars 2014.